

Annexe technique au *Point*

« La taxation induite des frais de gestion des fonds communs de placement », publiée par l'IEDM le 1^{er} octobre 2015

Par Mathieu Bédard

1. Le calcul des taxes intégrées aux produits d'investissement

Puisque les fonds communs de placement sont des sociétés de fiducie, ils ne peuvent pas embaucher de personnel directement et doivent faire appel à de la main-d'œuvre externe pour toutes leurs opérations. Ils paient donc de la TPS et des taxes de vente provinciales sur tout ce qu'ils font. Par exemple, en Ontario, la TVH de 13 %¹ est entièrement intégrée aux frais de gestion.

Ce n'est pas le cas pour un certificat de placement garanti, par exemple. Ces produits sont construits et gérés à l'intérieur des banques et celles-ci, comme tous les employeurs, ne paient pas de taxes de vente sur les salaires. En s'appuyant sur l'hypothèse que pour un certificat de placement garanti, la banque dépense 20 %² en intrants assujettis aux taxes de vente (fournitures, sous-traitance d'opérations, etc.), la part de ces taxes en Ontario représente alors :

$$13 \% * 20 \% = 2,6 \%$$

Dans le cas de valeurs mobilières comme des obligations ou des actions, il n'y a aucune taxe de vente intégrée si elles sont souscrites directement auprès de l'émetteur. Les entreprises qui émettent ces titres vendent des produits taxables, contrairement aux fonds communs de placement, et peuvent récupérer les taxes de vente qu'elles ont payées.

Nous partons de l'hypothèse que cette taxe est entièrement payée par le sociétaire. Les fonds communs de placement représentent 27,2 % des investissements financiers des Canadiens³. Les actifs des fonds communs de placement ont connu une croissance fulgurante pour passer d'approximativement 25 milliards de dollars en 1990 à 855

¹ Agence du Revenu du Canada, Taux de la TPS/TVH, 7 novembre 2014.

² Pour plus de détails sur la différence entre les certificats de placement garanti et les fonds communs, voir Danny Cisterna et Maria Scullion, « HST and Investment Plans », CICA Commodity Tax Symposium, 27 septembre 2010, p. 5-7.

³ Investor Economics et Strategic Insight, « Monitoring Trends in Mutual Fund Cost of Ownership and Expense Ratios: A Canada—U.S. Perspective, 2015 Update », étude réalisée pour l'Institut des fonds d'investissement du Canada, mai 2015, p. 13.

milliards en 2015⁴. Dans ce contexte, il est raisonnable de croire que la demande croisée pour des parts de fonds communs de placement est relativement inélastique par rapport à d'autres produits d'investissement, et donc que le fardeau de cette taxe est entièrement supportée par la demande.

Le taux de taxes de vente payé par un fonds commun de placement ne dépend pas de son emplacement géographique, mais est une moyenne pondérée des taxes applicables là où se trouvent ses souscripteurs. Nous utilisons le même taux d'imposition effectif qu'une étude récente⁵.

2. Le coût des taxes de vente pour l'épargnant

Le scénario en ce qui a trait aux coûts cumulatifs des taxes de vente suppose un taux de rendement de 8 %. Nous utilisons ce taux parce qu'il s'agit du rendement approximatif des fonds communs de placement en actions canadiennes au cours des 14 dernières années⁶. À cela, nous soustrayons des frais de gestion avant taxes de 2,02 %, ou de 2,2 % avec les taxes de vente⁷. L'investissement annuel est mensualisé, ainsi que la composition des intérêts.

Tableau 1 : Coût des taxes de vente pour un placement annuel de 5000 \$, selon la durée de l'investissement

Année	1	10	15	25
Capital accumulé sans taxe	5 160,52 \$	67 955,92 \$	119 933,31 \$	282 333,31 \$
Capital accumulé avec taxe	5 155,73 \$	67 321,71 \$	118 192,42 \$	275 026,40 \$
Coût des taxes	4,79 \$	634,21 \$	1 740,90 \$	7 306,92 \$

Le nombre de mois supplémentaire nécessaire pour atteindre un objectif est obtenu en identifiant au cours de quel mois le capital accumulé avec taxe atteint le montant du capital accumulé sans taxes à la fin du mois du douzième mois de la 25^e année.

⁴ Autorité des marchés financiers, « Les organismes de placements collectifs », 2006, p. 4; Institut de la statistique du Québec, « Fonds communs de placement au Québec : Premier trimestre de 2015 », juin 2015, p. 1.

⁵ Investor Economics et Strategic Insight, *op. cit.*, note 3, p. 10.

⁶ Morningstar, *Canadian Mutual Fund returns (Calendar Returns)*. Il s'agit d'une moyenne des rendements du 31 décembre 2000 au 31 décembre 2014 pour les catégories de fonds suivantes : Canadian Equity, Canadian Focused Equity, Canadian Focused Small/Mid Cap Equity, Canadian Dividend and Income Equity et Canadian Small/Mid Cap Equity.

⁷ *Op. cit.*, note 3, p. 10.